

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** Harmonix Rodent Paste

**Type(s) de produit:** TP14 - Rodenticides

**Numéro de l'autorisation:** BE2020-0019

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0018199-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
5. Conditions générales d'utilisation	15
5.1. Consignes d'utilisation	15
5.2. Mesures de gestion des risques	15
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	15
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	16
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	16
6. Autres informations	16

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

Harmonix Rodent Paste
-----------------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR SAS
	Adresse	3, place Giovanni Da Verrazzano 69009 LYON France
<b>Numéro de l'autorisation</b>	BE2020-0019	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	BE-0018199-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	24/07/2020	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	24/07/2025	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Bayer SAS
<b>Adresse du fabricant</b>	16 rue Jean-Marie Leclair, CS 90106 69266 Lyon (Cedex 09) France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	INDUSTRIALCHIMICA Srl. Via Sorgaglia 40 I-35020 Arre Italie
	Kollant S.r.l., via C. Colombo 7/7 30030 Vigonovo (VE) Italie
	IRIS 1126A, avenue du Moulins - Route de Saint Privat F- 30340 SALINDRES France

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	1443 - Cholecalciferol
<b>Nom du fabricant</b>	Bayer S.A.S
<b>Adresse du fabricant</b>	16 rue Jean-Marie Leclair, CS 90106 69266 Lyon (Cedex 09) France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Fermenta Biotech Limited, Village Takoli; P.O. Nagwain District Mandi - 175 121 Himachal Pradesh Inde
	Fermenta Biotech Limited, Z-109 B & C, SEZ II, Dahej ,Taluka - Vagara District Bharuch - 392130 Gujarat Inde

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Cholecalciferol		Substance active	67-97-0	200-673-2	0,077

### 2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)
------------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

## 4.1 Description de l'utilisation

### Utilisation 1 - Souris domestique, rat brun, rat noir – professionnels - intérieur

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes et juvéniles  Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestiques Stade de développement: Adultes et juvéniles
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans les stations d'appât inviolables (Voir le document CA-Nov16-Doc.4.1c-Final sur le concept des stations d'appât inviolables.)
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: Pour les rats : 100 g à 200 g d'appât par point d'appâtage. Pour les souris : 20 g d'appât par point d'appâtage. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications:  Pour les rats : 100 à 200 g d'appât par point d'appât en fonction du niveau d'infestation. Si plus d'une station d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les stations d'appât doit être de 10 à 20 mètres linéaires (en cas de faible infestation) et de 3 à 10 mètres linéaires (en cas de forte infestation). Une quantité de 200 g de produit doit être ajoutée lorsque l'appât a été totalement consommé dans un intervalle de contrôle.  Pour les souris : 20 g d'appât par point d'appât en fonction du niveau d'infestation. Si plus d'une station d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les stations d'appât doit être de 5 à 20 mètres linéaires (en cas de faible infestation) et de 2 à 5 mètres linéaires (en cas de forte infestation). Une quantité de 20 g de produit doit être ajoutée lorsque l'appât a été totalement consommé dans un intervalle de contrôle. Appâtage permanent (consulter le mode d'emploi spécifique à l'utilisation).
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Appât en sachet individuel, papier à fibres longues, 20 g

Conditionnement primaire : sachet (cellulose), 20 g

Conditionnement secondaire :

Type de conditionnement : seau

Taille/volume du conditionnement : jusqu'à 10 kg pour le seau, jusqu'à 10 kg pour le sac en plastique intérieur

Matériau du conditionnement : sachet intérieur en plastique PEBD dans un seau en plastique PP

Type de conditionnement : boîte

Taille/volume du conditionnement : jusqu'à 15 kg, jusqu'à 10 kg pour le sac en plastique intérieur

Matériau du conditionnement : sachet intérieur en plastique COEX PET/PEBD dans une boîte en carton

Type de conditionnement : sac

Taille/volume du conditionnement : jusqu'à 5 kg

Matériau du conditionnement : sac en plastique COEX PET/PA/PE, avec poignée et fermeture à glissière refermable

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- 1) Les stations d'appât doivent être visitées au minimum tous les jours ou tous les 2 jours au début du traitement et au moins une fois par semaine par la suite, afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appât sont intactes et pour enlever les rongeurs morts. Remplir à nouveau les appâts si nécessaire.
- 2) Effectuer une étude préalable à l'appâtage dans la zone infestée et une évaluation sur place afin d'identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et de déterminer la cause probable et l'étendue de l'infestation.
- 3) Enlever la nourriture qui est facilement accessible aux rongeurs (par exemple, les céréales renversées ou les déchets alimentaires). En outre, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement, car cela perturbe la population de rongeurs et rend l'acceptation des appâts plus difficile.
- 4) L'appât doit être attaché de manière à ne pas pouvoir être traîné hors de la station d'appât.
- 5) Retirer les appâts restants ou les stations d'appât à la fin de la période de traitement.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- 1) Ne pas utiliser le produit comme appât permanent pour la prévention des infestations de rongeurs ou la surveillance des activités des rongeurs.
- 2) Les informations relatives au produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent indiquer clairement ce qui suit :
  - a) le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, « réservé aux professionnels »).
  - b) le produit doit être utilisé dans des stations d'appât inviolables adaptées (par exemple, « utiliser dans des points d'appât inviolables uniquement »).
  - c) les utilisateurs doivent étiqueter correctement les points d'appât avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, « étiqueter les points d'appât conformément aux recommandations du produit »).
- 3) L'utilisation de ce produit doit permettre d'éliminer les rongeurs dans un délai de 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement recommander qu'en cas de suspicion de manque d'efficacité à la fin du traitement (c'est-à-dire si l'activité des rongeurs est toujours observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou appeler un service de lutte contre les nuisibles.
- 4) Ne pas laver les stations d'appât à l'eau entre les applications.
- 5) Ne pas utiliser ce produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des stations d'appât sont placées à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, veiller à éviter tout contact de l'appât avec l'eau.

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

--

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

--

### 4.2 Description de l'utilisation

#### Utilisation 2 - Souris domestique, rat brun, rat noir – professionnel – extérieur : autour des bâtiments

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes et juvéniles  Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Adultes et juvéniles
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur  extérieur: autour des bâtiments
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans les stations d'appât inviolables (Voir le document CA-Nov16-Doc.4.1c-Final sur le concept des stations d'appât inviolables.)
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: Pour les rats : 100 g à 200 g d'appât par point d'appâtage. Pour les souris : 20 g d'appât par point d'appâtage. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications:  Pour les rats : 100 à 200 g d'appât par point d'appât en fonction du niveau d'infestation. Si plus d'une station d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les stations d'appât doit être de 10 à 20 mètres linéaires (en cas de faible infestation) et de 3 à 10 mètres linéaires (en cas de forte infestation).

Une quantité de 200 g de produit doit être ajoutée lorsque l'appât a été totalement consommé dans un intervalle de contrôle.

Pour les souris :

20 g d'appât par point d'appât en fonction du niveau d'infestation.

Si plus d'une station d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les stations d'appât doit être de 5 à 20 mètres linéaires (en cas de faible infestation) et de 2 à 5 mètres linéaires (en cas de forte infestation).

Une quantité de 20 g de produit doit être ajoutée lorsque l'appât a été totalement consommé dans un intervalle de contrôle.

#### Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

#### Dimensions et matériaux d'emballage

Appât en sachet individuel, papier à fibres longues, 20 g

Conditionnement primaire : sachet (cellulose), 20 g

Conditionnement secondaire :

Type de conditionnement : seau

Taille/volume du conditionnement : jusqu'à 10 kg pour le seau, jusqu'à 10 kg pour le sac en plastique intérieur

Matériau du conditionnement : sachet intérieur en plastique PEBD dans un seau en plastique PP

Type de conditionnement : boîte

Taille/volume du conditionnement : jusqu'à 15 kg, jusqu'à 10 kg pour le sac en plastique intérieur

Matériau du conditionnement : sachet intérieur en plastique COEX PET/PEBD dans une boîte en carton

Type de conditionnement : sac

Taille/volume du conditionnement : jusqu'à 5 kg

Matériau du conditionnement : sac en plastique COEX PET/PA/PE, avec poignée et fermeture à glissière refermable

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- 1) Placer les stations d'appât dans des zones non inondables.
- 2) Les stations d'appât doivent être visitées au minimum tous les jours ou tous les 2 jours au début du traitement et au moins une fois par semaine par la suite, afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appât sont intactes et pour enlever les rongeurs morts. Remplir à nouveau les appâts si nécessaire.
- 3) Dans les stations d'appât, remplacer tout appât endommagé par l'eau ou contaminé par des saletés.
- 4) Effectuer une étude préalable à l'appâtage dans la zone infestée et une évaluation sur place afin d'identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et de déterminer la cause probable et l'étendue de l'infestation.
- 5) Enlever la nourriture qui est facilement accessible aux rongeurs (par exemple, les céréales renversées ou les déchets alimentaires). En outre, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement, car cela perturbe la population de rongeurs et rend l'acceptation des appâts plus difficile.
- 6) L'appât doit être attaché de manière à ne pas pouvoir être traîné hors de la station d'appât.
- 7) La campagne doit être interrompue s'il n'y a plus de consommation d'appâts.
- 8) Retirer les appâts restants ou les stations d'appât à la fin de la période de traitement.

## 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- 1) Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers.
- 2) Les informations relatives au produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent indiquer clairement ce qui suit :
  - a) le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, « réservé aux professionnels »).
  - b) le produit doit être utilisé dans des stations d'appât inviolables adaptées (par exemple, « utiliser dans des points d'appât inviolables uniquement »).
  - c) les utilisateurs doivent étiqueter correctement les points d'appât avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, « étiqueter les points d'appât conformément aux recommandations du produit »).
- 3) L'utilisation de ce produit doit permettre d'éliminer les rongeurs dans un délai de 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement recommander qu'en cas de suspicion de manque d'efficacité à la fin du traitement (c'est-à-dire si l'activité des rongeurs est toujours observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou appeler un service de lutte contre les nuisibles.
- 4) Ne pas laver les stations d'appât à l'eau entre les applications.
- 5) Rechercher et éliminer les rongeurs morts pendant le traitement, au moins aussi souvent que les stations d'appât sont inspectées.
- 6) Éliminer les rongeurs morts dans les ordures ménagères ou dans une usine d'équarrissage. Éviter tout contact direct.
- 7) Ne pas utiliser le produit comme appât permanent pour la prévention des infestations de rongeurs ou la surveillance des activités des rongeurs.
- 8) Ne pas utiliser ce produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

## 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des stations d'appât sont placées à proximité d'eaux de surface (par exemple, rivières, étangs, canaux, digues, canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, éviter tout contact de l'appât avec l'eau.

## 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

## 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

## 4.3 Description de l'utilisation

### Utilisation 3 - Souris domestique, rat brun, rat noir – professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir

Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Mus musculus  
Nom commun: Souris domestique  
Stade de développement: Adultes et juvéniles

**Domaine d'utilisation**

Intérieur

intérieur

**Méthode(s) d'application**

Méthode d'application: Application des appâts

Description détaillée:

Appât prêt à l'emploi à utiliser dans les stations d'appât inviolables.

Points d'appât couverts et protégés pour autant qu'ils offrent le même niveau de protection aux espèces non visées et aux êtres humains que les stations d'appât inviolables.

**Taux et fréquences d'application**

Taux d'application: Pour les rats : 100 g à 200 g d'appât par point d'appâtage. Pour les souris : 20 g d'appât par point d'appâtage.

Dilution (%): -

Nombre et fréquence des applications:

Pour les rats :

100 à 200 g d'appât par point d'appât en fonction du niveau d'infestation.

Si plus d'une station d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les stations d'appât doit être de 10 à 20 mètres linéaires (en cas de faible infestation) et de 3 à 10 mètres linéaires (en cas de forte infestation).

Une quantité de 200 g de produit doit être ajoutée lorsque l'appât a été totalement consommé dans un intervalle de contrôle.

Pour les souris :

20 g d'appât par point d'appât en fonction du niveau d'infestation.

Si plus d'une station d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les stations d'appât doit être de 5 à 20 mètres linéaires (en cas de faible infestation) et de 2 à 5 mètres linéaires (en cas de forte infestation).

Une quantité de 20 g de produit doit être ajoutée lorsque l'appât a été totalement consommé dans un intervalle de contrôle.

Appâtage permanent (consulter le mode d'emploi spécifique à l'utilisation).

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Appât en sachet individuel, papier à fibres longues, 20 g

Conditionnement primaire : sachet (cellulose), 20 g

Conditionnement secondaire :

Type de conditionnement : seau  
Taille/volume du conditionnement : jusqu'à 10 kg pour le seau, jusqu'à 10 kg pour le sac en plastique intérieur  
Matériau du conditionnement : sachet intérieur en plastique PEBD dans un seau en plastique PP  
Type de conditionnement : boîte  
Taille/volume du conditionnement : jusqu'à 15 kg, jusqu'à 10 kg pour le sac en plastique intérieur  
Matériau du conditionnement : sachet intérieur en plastique COEX PET/PEBD dans une boîte en carton  
Type de conditionnement : sac  
Taille/volume du conditionnement : jusqu'à 5 kg  
Matériau du conditionnement : sac en plastique COEX PET/PA/PE, avec poignée et fermeture à glissière refermable

### 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- 1) Effectuer une étude préalable à l'appâtage dans la zone infestée et une évaluation sur place afin d'identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et de déterminer la cause probable et l'étendue de l'infestation.
- 2) Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où l'activité des rongeurs a été précédemment explorée (par exemple, voies de passage, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- 3) L'appât doit être attaché de manière à ne pas pouvoir être traîné hors de la station d'appât.

### 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- 1) Ne pas utiliser ce produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- 2) Les informations relatives au produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer que le produit ne doit être fourni qu'à des utilisateurs professionnels qualifiés et titulaires d'un certificat attestant de la conformité aux exigences de formation applicables (par exemple, « réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées »).
- 3) Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- 4) Ne pas laver à l'eau les points d'appât ou les ustensiles utilisés dans les points d'appât couverts et protégés entre les applications.

### 4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des stations d'appât sont placées à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, veiller à éviter tout contact de l'appât avec l'eau.

### 4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

### 4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

#### 4.4 Description de l'utilisation

##### Utilisation 4 - Souris domestique, rat brun, rat noir – professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur: autour des bâtiments

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes et juvéniles  Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Adultes et juvéniles
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur  extérieur: autour des bâtiments
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée:  Appât prêt à l'emploi à utiliser dans les stations d'appât inviolables.  Points d'appât couverts et protégés pour autant qu'ils offrent le même niveau de protection aux espèces non visées et aux êtres humains que les stations d'appât inviolables.  Application directe d'appâts prêts à l'emploi dans le terrier.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: Pour les rats : 100 g à 200 g d'appât par point d'appâtage. Pour les souris : 20 g d'appât par point d'appâtage. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications:  Pour les rats : 100 à 200 g d'appât par point d'appât en fonction du niveau d'infestation. Si plus d'une station d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les stations d'appât doit être de 10 à 20 mètres linéaires (en cas de faible infestation) et de 3 à 10 mètres linéaires (en cas de forte infestation). Une quantité de 200 g de produit doit être ajoutée lorsque l'appât a été totalement consommé dans un intervalle de contrôle.  Pour les souris :

20 g d'appât par point d'appât en fonction du niveau d'infestation.  
Si plus d'une station d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les stations d'appât doit être de 5 à 20 mètres linéaires (en cas de faible infestation) et de 2 à 5 mètres linéaires (en cas de forte infestation).  
Une quantité de 20 g de produit doit être ajoutée lorsque l'appât a été totalement consommé dans un intervalle de contrôle.

Appâtage permanent (consulter le mode d'emploi spécifique à l'utilisation).

#### Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

#### Dimensions et matériaux d'emballage

Appât en sachet individuel, papier à fibres longues, 20 g

Conditionnement primaire : sachet (cellulose), 20 g

Conditionnement secondaire :

Type de conditionnement : seau

Taille/volume du conditionnement : jusqu'à 10 kg pour le seau, jusqu'à 10 kg pour le sac en plastique intérieur

Matériau du conditionnement : sachet intérieur en plastique PEBD dans un seau en plastique PP

Type de conditionnement : boîte

Taille/volume du conditionnement : jusqu'à 15 kg, jusqu'à 10 kg pour le sac en plastique intérieur

Matériau du conditionnement : sachet intérieur en plastique COEX PET/PEBD dans une boîte en carton

Type de conditionnement : sac

Taille/volume du conditionnement : jusqu'à 5 kg

Matériau du conditionnement : sac en plastique COEX PET/PA/PE, avec poignée et fermeture à glissière refermable

#### 4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- 1) Placer les points d'appâtage dans des zones non inondables.
- 2) Remplacer tout appât dans les points d'appâtage où l'appât a été endommagé par l'eau ou contaminé par de la terre.
- 3) Effectuer une étude préalable à l'appâtage dans la zone infestée et une évaluation sur place afin d'identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et de déterminer la cause probable et l'étendue de l'infestation.
- 4) Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où l'activité des rongeurs a été précédemment explorée (par exemple, voies de passage, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- 5) L'appât doit être attaché de manière à ne pas pouvoir être traîné hors de la station d'appât.

Éléments supplémentaires à prendre en considération pour l'application directe dans les terriers :

- 6) Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition aux espèces non visées et aux enfants.
- 7) Couvrir ou bloquer les entrées des terriers appâtés afin de réduire les risques de rejet et de déversement des appâts.

#### 4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- 1) Ne pas utiliser ce produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- 2) Les informations relatives au produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer que le produit ne doit être fourni qu'à des utilisateurs professionnels qualifiés et titulaires d'un certificat attestant de la conformité aux exigences de formation applicables (par exemple, « réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées »).
- 3) Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- 4) Ne pas laver à l'eau les points d'appât ou les ustensiles utilisés dans les points d'appât couverts et protégés entre les applications.

#### 4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des stations d'appât sont placées à proximité d'eaux de surface (par exemple, rivières, étangs, canaux, digues, canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, éviter tout contact de l'appât avec l'eau.

#### 4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

#### 4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

#### 4.5 Description de l'utilisation

##### Utilisation 5 - Souris domestique, rat brun, rat noir – professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur: espaces ouverts & décharges de déchets

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Rattus norvegicus  
Nom commun: Rat brun  
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Rattus rattus  
Nom commun: Rat noir  
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Mus musculus  
Nom commun: Souris domestique  
Stade de développement: Adultes et juvéniles

<b>Domaine d'utilisation</b>	<p>Extérieur</p> <p>extérieur: espaces ouverts &amp; décharges de déchet</p>
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée:</p> <p>Appât prêt à l'emploi à utiliser dans les stations d'appât inviolables. Points d'appât couverts et protégés pour autant qu'ils offrent le même niveau de protection aux espèces non visées et aux êtres humains que les stations d'appât inviolables. Application directe d'appâts prêts à l'emploi dans le terrier.</p>
<b>Taux et fréquences d'application</b>	<p>Taux d'application: Pour les rats : 100 g à 200 g d'appât par point d'appâtage. Pour les souris : 20 g d'appât par point d'appâtage. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Pour les rats : 100 à 200 g d'appât par point d'appât en fonction du niveau d'infestation. Si plus d'une station d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les stations d'appât doit être de 10 à 20 mètres linéaires (en cas de faible infestation) et de 3 à 10 mètres linéaires (en cas de forte infestation). Une quantité de 200 g de produit doit être ajoutée lorsque l'appât a été totalement consommé dans un intervalle de contrôle.</p> <p>Pour les souris : 20 g d'appât par point d'appât en fonction du niveau d'infestation. Si plus d'une station d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les stations d'appât doit être de 5 à 20 mètres linéaires (en cas de faible infestation) et de 2 à 5 mètres linéaires (en cas de forte infestation). Une quantité de 20 g de produit doit être ajoutée lorsque l'appât a été totalement consommé dans un intervalle de contrôle.</p> <p>Appâtage permanent (consulter le mode d'emploi spécifique à l'utilisation).</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	<p>Professionnel</p>
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<p>Appât en sachet individuel, papier à fibres longues, 20 g</p> <p>Conditionnement primaire : sachet (cellulose), 20 g</p> <p>Conditionnement secondaire : Type de conditionnement : seau Taille/volume du conditionnement : jusqu'à 10 kg pour le seau, jusqu'à 10 kg pour le sac en plastique intérieur Matériau du conditionnement : sachet intérieur en plastique PEBD dans un seau en plastique PP Type de conditionnement : boîte Taille/volume du conditionnement : jusqu'à 15 kg, jusqu'à 10 kg pour le sac en plastique intérieur Matériau du conditionnement : sachet intérieur en plastique COEX PET/PEBD dans une</p>

boîte en carton  
Type de conditionnement : sac  
Taille/volume du conditionnement : jusqu'à 5 kg  
Matériau du conditionnement : sac en plastique COEX PET/PA/PE, avec poignée et fermeture à glissière refermable

#### 4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- 1) Placer les points d'appâtage dans des zones non inondables.
- 2) Remplacer tout appât dans les points d'appâtage où l'appât a été endommagé par l'eau ou contaminé par de la terre.
- 3) Effectuer une étude préalable à l'appâtage dans la zone infestée et une évaluation sur place afin d'identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et de déterminer la cause probable et l'étendue de l'infestation.
- 4) Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où l'activité des rongeurs a été précédemment explorée (par exemple, voies de passage, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- 5) L'appât doit être attaché de manière à ne pas pouvoir être entraîné hors de la station d'appât.

Éléments supplémentaires à prendre en considération pour l'application directe dans les terriers :

- 6) Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition aux espèces non visées et aux enfants.
- 7) Couvrir ou bloquer les entrées des terriers appâtés afin de réduire les risques de rejet et de déversement des appâts.

#### 4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- 1) Rechercher et éliminer les rongeurs morts dans la zone infestée à chaque visite afin de prévenir un empoisonnement secondaire.
- 2) Au début de la campagne, visiter les points d'appât au plus tard après 1 à 2 jours et au moins une fois par semaine par la suite. Il en va de même pour les campagnes d'appâtage qui durent plus de 35 jours.
- 3) Ne pas utiliser ce produit comme appât permanent pour la prévention des infestations de rongeurs ou la surveillance des activités des rongeurs.
- 4) Ne pas utiliser ce produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- 5) Les informations relatives au produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer que le produit ne doit être fourni qu'à des utilisateurs professionnels qualifiés et titulaires d'un certificat attestant de la conformité aux exigences de formation applicables (par exemple, « réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées »).
- 6) Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- 7) Ne pas laver à l'eau les points d'appât ou les ustensiles utilisés dans les points d'appât couverts et protégés entre les applications.

#### 4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des stations d'appât sont placées à proximité d'eaux de surface (par exemple, rivières, étangs, canaux, digues, canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, éviter tout contact de l'appât avec l'eau.

#### 4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

## 4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Consignes d'utilisation

- 1) Lire et suivre les informations sur le produit ainsi que toute information accompagnant le produit ou fournie au point de vente avant utilisation.
- 2) Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée contre les nuisibles, comprenant, entre autres, des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- 3) Dans la mesure du possible, les stations d'appât doivent être fixées au sol ou à d'autres structures.
- 4) Placer le produit hors de portée des enfants, des oiseaux, des animaux de compagnie et des animaux de ferme et autres animaux non ciblés.
- 5) Placer le produit à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui sont en contact avec ceux-ci.
- 6) Les stations d'appât doivent être clairement étiquetées pour indiquer qu'elles contiennent des rodenticides et qu'elles ne doivent pas être déplacées ou ouvertes (voir section 5.3. pour les informations à faire figurer sur l'étiquette).
- 7) Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- 8) Si l'absorption d'appâts est faible par rapport à l'ampleur apparente de l'infestation, envisager le remplacement des stations d'appât à d'autres endroits et la possibilité de passer à une autre formulation d'appât.
- 9) Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent à être consommés et qu'aucune diminution de l'activité des rongeurs ne peut être observée, la cause probable doit être déterminée. Lorsque d'autres éléments ont été exclus, il est probable qu'il existe des rongeurs résistants, il faut donc envisager l'utilisation d'un rodenticide (anticoagulant) ou l'utilisation de pièges comme mesure de contrôle alternative.
- 10) Appâts en sachets : Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

- 1) Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans une évaluation de l'état de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- 1) En cas de :
  - Exposition cutanée, laver la peau à l'eau puis à l'eau et au savon.
  - Exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau, garder les paupières ouvertes pendant au moins 10 minutes.
  - Exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin (ou le centre antipoisons : 070 245 245) et lui montrer l'emballage ou l'étiquette du produit. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal de compagnie.
- 2) Les stations d'appât doivent être étiquetées avec les informations suivantes : « Ne pas déplacer ou ouvrir » ; « Contient un rodenticide » ; « Nom du produit » ; « Substance(s) active(s) » et « En cas d'incident, appeler un centre antipoison [070 245 245] ».
- 3) Dangereux pour la faune.

#### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- 1) À la fin du traitement, éliminer l'appât non consommé et le conditionnement conformément aux exigences locales.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- 1) Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- 2) Stocker dans des endroits inaccessibles aux enfants, aux oiseaux, aux animaux de compagnie et aux animaux d'élevage.
- 3) Durée de conservation : 36 mois

#### 6. Autres informations

- 1) Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les rongeurs morts à mains nues ; porter des gants ou utiliser un ustensile tel qu'une pince pour les éliminer.
- 2) Le produit contient un agent amérissant et un colorant.
- 3) Teneur de la substance active en BP (p/p) 0,077% (technique), 0,075% (pur).  
Degré minimum de pureté de la substance active selon le règlement (UE) n ° 2019/637: 970 g / kg  
[(Ph. Eur. \* 7.0; 01/2008: 0575 corrigé 6.5): min. 970 g / kg (comprend également le précholécalférol éventuellement présent)].